

Thème : Les obligations du jeune avocat

Date : Mercredi 18 décembre 2024 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Savoir appréhender toutes les obligations d'un avocat entrepreneur qui débute*
- *Acquérir les bons réflexes d'anticipation pour sécuriser son activité*

Méthodes mobilisées :

❖ Programme :

1. Obligations fiscales Obligations Comptables

- Micro BNC
- Le livre journal
- Déclaration Contrôlée
- Le registre des immobilisations
- TVA
- Les recettes imposables
- Les charges déductibles

2. Obligations Sociales

- La déclaration de bénéfice non-commerciaux
- La protection sociale
- L'ACRE
- Les cotisations sociales

❖ **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs, remise d'un support pédagogique lors de la séance.

❖ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Nadine SERRES Directrice de la formation à l'ANAFAGC.

Informations importantes :

• **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.